

Ville de SERAING Dossier n° PU/2023/2261

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi - d'une demande de :

Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est Monsieur et Madame Aristodemo - Sandra POZZESSERE - DATENA demeurant rue Méan 17 à 4460 GRACE-HOLLOGNE.

Le terrain concerné est situé rue des Kessales - 4101 SERAING (JEMEPPE) et cadastré 9e division section A n° 0/358 G, 0/333 K Le projet vise à "construire 3 habitations unifamiliales" et présente les caractéristiques suivantes :

Écart au SOL (anciennement PCA n°20 JEMEPPE – AR du 31/10/78). Le projet vient s'implanter en zone de verdure et parc.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : "Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation

sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Article D.VIII.13 du CoDT: "L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme no 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente."

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - **D.IV.40 al.3** - **R.IV.40-1**. - **D.VIII.13** - du Code du Développement Territorial. Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables **(UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)**:

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33

L'enquête publique est ouverte le 22 mai 2023 et clôturée le 6 juin 2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 06/06/2023, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL, (délégation du 28 octobre 2022 -CDLD art. L1132-5) Pr LA BOURGMESTRE, (délégation du 24/03/2023) (CDLD art. L 1132-4)

Fabrizio BENNARDO Agent technique M^{me} GELDOF CINQUIÈME ÉCHEVIN